

**PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON****AVIS MUNICIPAL  
PREALABLE A LA 1<sup>ère</sup> CONSTATATION****Le Maire de la commune de Monfort (32120)****INFORME**

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que la décence du cimetière,

Que, conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment à ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon est engagée dans le cimetière communal.

Que, cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de dix ans au moins et, qui ont cessé d'être entretenues,

Qu'il sera procédé sur site à la constatation de l'état visuel dans lequel se trouve chaque concession désignée sur la liste L1, ci-après :

**Le jeudi 08 décembre 2016 à 14h00 dans le cimetière de MONFORT**

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invités à assister audit constat, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus ou, à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Que la possibilité est offerte aux familles de remettre en bon état de propreté et de solidité, la concession les concernant, dès à présent. A défaut, l'autorité municipale dressera le 1er procès-verbal de constat d'état d'abandon, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, à la porte du cimetière ainsi que sur la plateforme [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr), dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

## PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON

**AVIS MUNICIPAL**  
**PREALABLE A LA 1<sup>ère</sup> CONSTATATION**

**LISTE DES CONCESSIONS FAISANT L'OBJET DE LA PROCEDURE**

<b>EMPLACEMENT / SEPULTURE</b> <small>(Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)</small>	<b>DATE DE L'ACTE</b>	<b>CONCESSIONNAIRES</b>	<b>INHUMES</b>
1 - Carré 1 - 41	02/01/1925	PERES Zélie	- FAMILLE PERES - ? ?
1 - Carré 1 - 42	02/01/1925	PERES Zélie	- FAMILLE PERALO* - PERES Zélie née PERALO - 1930
1 - Carré 2 - 26	24/12/1916	DALLES Joseph DALLES Joseph DALLES Joseph	- DALLES Joseph - 1951 - DALLES Elise - 1953 - DALLES Marcelle - 1916 - DALLES Marie - 1931
1 - Carré 2 - 45	07/11/1925	GARIEPUY D'AUBAREDE Paul	- GARIEPUY Jean Paul Odon - 1925
1 - Carré 4 - 18	28/02/1951	FORT Marguerite née ARRIVET	- FAMILLE ARRIVET - ? ?
1 - Carré 4 - 62		GISSOT Marie	- FAMILLE GISSOT* - GISSOT Marie - 15/08/1932
1 - Carré 5 - 5	13/01/1929	TAUPIAC Raoul	- FAMILLE TAUPIAC* - TAUPIAC Marceline née DELAVAT - 1874 - TAUPIAC Hector - 1925 - TAUPIAC Théonée née PUJOS - 1961 - TAUPIAC Raoul - 1956 - TAUPIAC Camille - 1959 - TAUPIAC Suzanne née DULIN

## PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carré 5 - 36		DUPUY	- FAMILLE DE BROQUEVILLE* - DUPUY Ernest - 24/09/1902 - DUPUY Marie née DE BROQUEVILLE - DUPUY Hugues
1 - Carré 5 - 50	09/09/1985	SALESSES Michel	- FAMILLE CADINE* - CADINE Bernard - 1985
1 - Carré 6 - 2		MASSE Laure	- FAMILLE MASSE - FAMILLE BERDOS - ? ?
1 - Carré 6 - 3		CLERGUE Louis	- FAMILLE CLERGUE - ? ?
1 - Carré 6 - 8		LABORIE René	- FAMILLE MOLINE - FAMILLE LABORIE - ? ?
1 - Carré 6 - 39	20/04/1921	MONGE Marie	- MONGE Firmin - 16/08/1917
1 - Carré 6 - 40	20/04/1921	MONGE Marie	- MONGE Marie née DIEUZAIDE - 04/10/1877
1 - Carré 6 - 44	10/09/1920	BOUSSES Hélène	- FAMILLE BOUSSES - BOUSSES J. - 11/03/1928
1 - Carré 6 - 48		MAURAN Emilie née DELUC	- MAURAN Georges - 17/03/1890

Dressé à Monfort, le mardi 25 octobre 2016

Le Maire

*(Nom, prénom, cachet et signature)*

## PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON

Le Maire certifie que le présent avis a été affiché, au moins un mois à l'avance, à l'entrée du cimetière et en mairie à compter du ..... et retiré le .....